

Du bon usage des « sectes »

(Extrait du livre « Les Droits de l'âme ; pour une reconnaissance juridique de la transcendance », JL ML, L'Harmattan)

« Là où nous disposons d'idées fermes et arrêtées, nous sommes très accueillants pour toutes informations qui les confirment, mais fort méfiants pour celles qui les contrarient. »

Edgar Morin

Pour sortir du XXe siècle

La nouvelle contestation

Le phénomène des « sectes » est en France artificiellement gonflé et méconnu dans sa complexité. Il réunit sous un même opprobre toute une série de comportements différents, qui vont des “dérives” aux actes seulement novateurs ou contestataires (et qui donc souvent dérangeant). Loin d'être criminels, la plupart de ces mouvements défendent en fait, à leur manière, des valeurs spirituelles bafouées, ignorées ou méprisées dans nos sociétés.

Quelques exemples. Commençons par le plus stigmatisé de ces mouvements dans notre pays, l'Église de scientologie. Elle est souvent présentée comme une organisation maléfique (la « pieuvre »), uniquement vouée à l'exploitation financière de ses adeptes et à la tentative de prise de pouvoir politique (« entrisme »).

Bien qu'en désaccord avec ses méthodes, j'observe que certaines de ses activités publiques sont en fait de vraies contestations politiques. Elles sont passées sous silence ou vilipendées parce qu'elles remettent en cause le fonctionnement institutionnel et les habitudes sociales. Cela est patent en matière de psychiatrie ou de lutte contre la drogue. Il est bien commode pour les autorités, aidées en cela par une presse complaisante et un public apeuré, d'ignorer le long combat de la Scientologie contre les dérives dans ces domaines.

Ces combats sont pourtant essentiels, démocratiquement parlant. La psychiatrie pose la question des fous, des personnes trop différentes qui perturbent les familles et la tranquillité publique. Et pour lesquels notre société « avancée » n'a toujours pas trouvé de réponse satisfaisante. Hormis l'enfermement forcé et la camisole chimique, les solutions neuves sont extrêmement rares.

La question de la drogue est, elle, hypocritement abordée par la société qui, par exemple, glorifie le vin et l'alcool d'une main et les combat de l'autre.

Autre mouvement qualifié de « secte », les Témoins de Jéhovah. Facile encore une fois de les stigmatiser pour leur rigidité doctrinale, cette même rigidité ne posant pas de problème si elle est le fait d'une religion ancienne, comme la règle bénédictine, par exemple.

Quand on sait dans quelles conditions sont mortes Thérèse de Lisieux ou Bernadette Soubirous (Lourdes) dans leurs carmels respectifs ; quand on assiste ébaubis à la révélation des actes de pédophilie au sein de la principale religion de notre pays, on se demande pourquoi médias et pouvoir public s'acharne sur les « sectes » qui, elles, n'ont pas tant de dérives à se reprocher...

Parce que certaines officines, associations ou publications parlementaires déclarent (en raison de quelle expertise ?) que les Témoins de Jéhovah sont une secte¹, on passe sous silence que le refus de transfusion sanguine n'occasionne pas de trouble dans la pratique, dans les hôpitaux. Que ce refus a même sauvé de nombreuses vies lors de l'épisode du sang contaminé. Et qu'il a conduit à développer des alternatives médicales novatrices et performantes permettant d'opérer sans transfusion...

¹ Bien que de nombreuses décisions de justice les reconnaissent comme religion.

Dernier exemple, le mouvement anthroposophique. Malgré sa présence sans histoire depuis des décennies, malgré le succès de ses produits éthiques Weleda ou Demeter et sa reconnaissance dans de nombreux pays européens, il est toujours mis au pilori en France. Il a pourtant été, historiquement, l'un des promoteurs de l'agriculture biologique. Et la Suisse a déclaré la médecine anthroposophique « de valeur constitutionnelle », ce qui lui permettra à cette spécialité d'être bientôt remboursée par la sécurité sociale...

On pourrait ainsi multiplier les exemples.

Il est amusant, à cette occasion, de constater que ce qui, hier, était diabolique devient souvent quasiment divin quelques décennies plus tard. L'écologie, l'agriculture biologique, la diététique, l'acupuncture, les massages, la méditation, l'éducation libre, les oligo-éléments, l'aromathérapie, etc., toutes ces approches furent à leur départ objet de scandale. Aujourd'hui, elles se répandent partout, y compris dans les entreprises et les hôpitaux. La science même vient parfois à leur secours pour démontrer leur pertinence et leur efficacité...

La tentation totalitaire

D'un autre côté, et paradoxalement (les dérives réelles bien sûr mises à part), être membre d'une "secte" offre un moyen solide de résister au conformisme, à l'emprise de la "pensée unique" et aux chants de sirène de la société de consommation. C'est là sans doute la cause essentielle du rejet et de la haine que lui voue la collectivité : elle n'a plus prise sur lui. D'où sa volonté de combattre ces groupes, non pour les faire disparaître (ces mouvements n'ont jamais été interdits malgré le désir de certains) mais pour les empêcher d'avoir accès aux forums publics : leurs idées différentes pourraient « contaminer » les bonnes gens...

Dans un livre récent², Marie-Françoise Baslez a montré que les interdits, les brimades et les inquisitions avaient comme cause l'angoisse sociale face aux personnes ou aux groupes qui ne se fondaient pas dans l'unité de la communauté.

Et le refus de la différence conduit à la tentation totalitaire : « D'une façon surprenante à nos yeux de Modernes, analyse-t-elle, l'étude des phénomènes de persécution dans la longue durée pourrait se lire comme une marche vers l'intolérance, au fur et à mesure que l'Etat se développait et se perfectionnait en affrontant le défi du pluralisme. L'invention de la démocratie, à Athènes, inspira l'élaboration d'un discours officiel sur le divin, qui restreignit la liberté d'expression et normalisa la répression judiciaire. A la fin de la République romaine, sous l'Empire et sans doute déjà dans les royaumes hellénistiques, la politique impérialiste et l'effort de centralisation poussèrent à réglementer de plus en plus la vie associative et donc à contrôler les communautés religieuses, à définir l'utile et le nocif, à distinguer les cultes que l'on pouvait intégrer et les sectes qu'il fallait interdire. Enfin, la christianisation des empereurs, qui établit la religion nouvelle dans l'État, introduisit immédiatement à son bénéfice (...) le recours à la force et non seulement à la discipline pour éliminer les sectes ».

Une politique contreproductive

Les pressions multiples exercées contre les membres des "sectes" sont contreproductives. En effet, loin de les convaincre d'abandonner leurs convictions, elles les poussent à adhérer de façon encore plus étroite et plus dure à leur groupe pour se protéger. En s'efforçant de les exclure de la vie sociale "normale" sans jamais les entendre, elles renforcent également leur sentiment d'une discrimination illégitime et se privent des moyens de contenir efficacement leurs dérives. Ou, et sans doute surtout, de les aider à évoluer positivement.

² Marie-Françoise Baslez, *Les Persécutions dans l'Antiquité. Victimes, héros, martyrs*, Fayard, Paris, 2007.

Or, ces discriminations étant contraires aux droits fondamentaux, elles sont la plupart du temps condamnées par la justice. Les Témoins de Jéhovah, par exemple, ou l'église de scientologie, gagnent de nombreux procès sur ce thème.

La question de la « dérive sectaire » se pose en fait pour tout groupe constitué, qu'il soit « normal », ou non : famille, église, « secte », association, parti politique³, entreprise, etc. Chacun a pu expérimenter cette vérité.

L'ennui, c'est qu'il y a deux poids, deux mesures. Les mêmes comportements sont tolérés dans le cas d'organismes "reconnus" (par qui ?), vilipendés dans le cas contraire. Que l'on songe simplement aux réactions de la société si une nouvelle "secte" instituait par exemple la circoncision de ses jeunes adeptes, créait un monastère unisexe fermé sur le monde et s'interdisait le recours à la médecine académique (comme les moines du Mont Athos en Grèce, par exemple)...

En fait, l'enjeu crucial – pour chacun de nous – est notre capacité individuelle à agir en suivant *notre propre conscience*, quitte à nous écarter (jusqu'où ?) de la ligne officielle du groupe ou de notre famille. Il est notre *autonomie* personnelle face aux pressions collectives, aussi près de la "vérité" supposée soit ce groupe.

Le problème posé par les diverses options spirituelles, religieuses ou thérapeutiques, comme d'ailleurs par le foulard islamique, rappelle à la démocratie que de nombreux individus veulent *une reconnaissance de leur dimension intérieure*, base du développement de leur être, même si elle ne correspond pas aux "normes" en vigueur.

Ils souhaitent pouvoir la vivre au grand jour. Même si cette foi contredit certaines des mœurs majoritaires. Même si ces pratiques ne coïncident pas toujours avec les connaissances « scientifiquement établies ». Du moment bien sûr que sont respectés les grands principes vitaux comme le respect des personnes et la liberté d'autrui.

Ce qui est généralement le fait des minorités de conviction, quoiqu'on en pense.

La preuve en est que, malgré l'énorme arsenal répressif, plusieurs textes spécifiques, une surveillance policière et administrative permanente et organisée sur tout le territoire, l'hostilité de la quasi-totalité des médias, l'activisme fortement subventionné d'associations vouées à la dénonciation, la peur d'une grande majorité de gens ignorants des dessous de la lutte antisecte, malgré toute cette vindicte, les groupes sont toujours là, s'exposant moins bien sûr (on comprend pourquoi !), mais bien présents. Et même se fortifiant dans leurs convictions, voire dans leur nombre.

La méthode dénonciatrice⁴ et répressive pratiquée en France n'est donc manifestement pas la bonne. On va jusqu'à empêcher un médecin homéopathe d'exercer parce qu'il n'aurait pas conseillé « avec suffisamment de fermeté » un patient de recourir à la radiothérapie, alors que c'était le choix explicite de ce patient de s'en priver.

Qu'on interdise au médecin "différent" d'interdire à son patient le recours à la médecine d'école, d'accord. Mais quand on l'oblige à interdire à son patient de choisir sa voie thérapeutique, surtout quand cette voie a démontré son innocuité⁵, comme l'homéopathie, ne pousse-t-on pas le bouchon trop loin ?

³ « Je veux dégager la pratique du pouvoir de l'esprit de clan, de secte et de "partisanerie" », a dit Nicolas Sarkozy, président de la République, en présentant son projet de réforme de la Constitution (*Le Monde* 17 juillet 2008). En fait, "l'esprit de secte" est partout.

⁴ Les cas médiatisés sont issus non de plaintes de victimes mais de dénonciations d'organismes spécialisés dans le dénigrement et au nom de familles dérangées par l'engagement d'un des leurs.

⁵ Cf. affaire Martine Gardénal. Présidente des médecins spécialistes homéopathes, elle avait été frappée en 2006 d'une interdiction temporaire du droit de donner des soins aux assurés sociaux de six mois pour n'avoir pas « tenté avec la conviction et la fermeté qui s'imposaient de convaincre sa patiente de suivre sans tarder les traitements adaptés à son état et conformes aux données acquises de la science ».

Sectes et société : quel est le risque ?

Ces dernières années, nos députés, soutenus par les médias et quelques associations spécialisées, ont estimé que les “sectes” font courir un terrible danger au pays, qu’elles détruisent d’innombrables familles et que les forces vives de la nation sont infiltrées en vue de je ne sais quels complots apocalyptiques. Ils ont multiplié les commissions et rapports parlementaires sur le sujet, tellement les risques leur paraissaient graves.

Du jamais vu sur aucun autre sujet dans l’histoire de la Ve République !

Cerise sur le gâteau, l’ex-député UMP Georges Fenech, ancien président de la commission d’enquête sur les sectes et les mineurs, a été nommé président de la Miviludes (Mission interministérielle de veille et de lutte contre les dérives sectaires).

Un véritable tonneau des Danaïdes, financé sur fonds publics, cette lutte contre les dérives sectaires. Pour quel résultat concret ?

En fait, si l’on regarde les choses objectivement, on remarque que les personnes et les familles sont bien plus en danger *dans la société “normale”* que dans les minorités spirituelles.

En effet, il faut savoir que **chaque jour** en France :

3 560 femmes sont victimes de violence conjugale

1 femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon

1640 personnes âgées sont maltraitées

695 mineurs sont en danger (bénéficiant d’au moins une mesure en protection de l’enfance)

55 enfants sont maltraités

165 décès sont liés au tabac

125 décès sont liés à l’alcool

Il y a 1 décès par consommation de drogues

11 à 27 malades meurent d’une infection contractée à l’hôpital

30 à 37 décès sont liés à l’absorption de médicaments

Il y a 386 hospitalisations dues aux effets indésirables des médicaments

30 personnes se suicident

1 salarié se suicide sur le lieu de son travail

410 personnes meurent du cancer

15 personnes meurent dans un accident de la route

85 décès sont liés à la pollution atmosphérique, etc.

(Constats, moyennes ou estimations ; sources multiples)

Finalement, il se pourrait bien que ce soit tout le contraire de ce que la société croit qui est vrai. Que le fait d’être membre d’une “secte”, qui est souvent plus responsable de sa santé que la majorité des gens, protège d’un grand nombre de ces risques. Et que le nombre de morts et de malades serait encore plus élevé s’il n’y avait pas toutes ces alternatives spirituelles et thérapeutiques pour adoucir la dureté et les effets pervers d’une politique sanitaire froide et fortement soumise aux intérêts financiers...

Une nocivité fortement exagérée

Quel est réellement le risque des “sectes” ? En dehors de quelques affaires spectaculaires, de quelques autres montées en épingle ou pas toujours élucidées⁶, les constats effectifs de

⁶ Par exemple, la justice n’a toujours pas tranché dans le drame du Temple solaire : dérive sectaire ou crime organisé ?

dérives dans les minorités spirituelles et thérapeutiques sont extrêmement rares, de l'aveu même de la puissance publique.

La loi About-Picard, conçue en 2001 spécifiquement contre les agissements sectaires, a connu en sept ans un nombre d'applications calculable sur les doigts d'une seule main...

Les associations dites antisectes, censées recueillir le flot des doléances des familles abusées, n'ont pratiquement pas de cotisants : l'essentiel de leur budget est financé par nos impôts. Sans eux, elles disparaîtraient aussitôt.

Lors de leur audition devant une commission parlementaire sur les sectes et l'enfance en octobre 2006, les représentants des principaux ministères et des services de police ont exposé le bilan des affaires dont ils avaient pu avoir connaissance dans le cadre de leur activité. Voici un rappel des chiffres et des commentaires que les administrations ont officiellement communiqués, sous le sceau du serment :

- Direction centrale des RG : « Nous n'avons jamais affaire à 60 000 signalements, ni même à 30 000, mais tout au plus à quelques dizaines ».

- Direction générale de la police nationale : « J'ai le sentiment que le phénomène [...] n'est pas une forme de délinquance d'une ampleur de nature à devoir générer trop d'inquiétude ».

- Direction générale de la gendarmerie nationale : « Depuis 2004, trente-sept procédures seulement ont été diligentées par les unités de gendarmerie ».

- Ministère des affaires étrangères : « Dans ce vaste ensemble, je n'ai trouvé trace que de deux cas présentant un lien avec le comportement sectaire ».

- Ministère de la justice : « Nous nous sommes aperçus que [la problématique sectaire] était très marginale par rapport à l'ensemble des autres problèmes que notre direction est amenée à gérer ».

- Ministère de l'éducation nationale : sur dix-neuf mille enfants ayant fait l'objet de signalements, ceux qui étaient en danger à cause de mouvements sectaires « il y en avait huit ».

- Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative : « Statistiquement, depuis les trois dernières années, nous n'avons pas eu de cas où nous ayons pu démontrer une mise en danger délibérée des mineurs ».

- Le ministère de l'intérieur évoque « un petit nombre d'incidents, souvent réglés par la discussion : jamais d'incident qui mette en cause des enfants ».

Pour justifier son existence, la Miviludes gonfle artificiellement le risque⁷.

Les sociétés de conseils ou de formation qui interviennent dans les entreprises doivent éviter, si elles ne veulent pas devenir suspectes et perdre des marchés, toute référence à des notions philosophiques ou psychologiques au demeurant bien banales.

Dans son *Guide de l'entreprise face au risque sectaire*⁸, la Miviludes publie une liste des mots qui doivent « déclencher une interrogation immédiate des responsables sécurité », la présence croisée de plusieurs de ces notions étant pour elle « préoccupante ».

Parmi ces vocables suspects, on trouve : « coaching, confiance, estime de soi, gestion de la vie relationnelle, évitement des conflits, accomplissement de soi, développement personnel, évolution sociale » et même « partage des informations » et « connaissance de soi ». Bref, tout ce qui touche le besoin de mieux se connaître pour accroître son autonomie et son bien-être.

Socrate doit se retourner dans sa tombe !

⁷ Elle a l'assurance de pouvoir dire impunément ce qu'elle veut : ni les études scientifiques (sociologiques) ni l'information contradictoire ne sont tolérées dans son travail.

⁸ Miviludes, *Guide de l'entreprise face au risque sectaire*, Documentation française, Paris, 2007.

« Discuter de l'indiscutable »

Edgar Morin a voulu analyser pourquoi il avait pu tomber, malgré son statut d'intellectuel, dans l'illusion soviétique. Il en a tiré des idées profondes, qui devraient être enseignées dans toutes les écoles.

L'une des raisons de cet aveuglement est la foi en l'idéologie dominante qui s'impose y compris dans les systèmes démocratiques. Car ces idéologies « inhibent l'expression de déviances trop poussées par rapport à la ligne ou la norme » :

« Dans tout système pluraliste, que ce soit le marché économique ou le marché des idées, le jeu concurrentiel tend à se gripper, se rouiller, sous l'effet du développement d'une dominance ; même dans la sphère scientifique, une idée dominante peut prendre forme de dogme et l'idée neuve, d'abord accablée de sarcasmes par l'Académie, se fraie durement un chemin pour être enfin discutée. Toujours l'indiscutable tend à se reformer au détriment du discutable, ce qui se comprend parce qu'on ne saurait remettre en question n'importe quoi à tout propos. Mais il est vrai également que tout progrès se joue à la frontière de l'indiscutable et du discutable et s'effectue par la mise en discussion de l'indiscutable.

« La prise de conscience d'une telle situation nous conduit alors à l'extrême vigilance contre les intimidations officielles qui frappent l'idée neuve parce que déviante. C'est dire qu'il faut veiller à la libre expression de la déviance, que l'on tend toujours à rejeter comme criminelle ou folle, c'est-à-dire veiller à la libre expression des idées que nous croyons folles et criminelles⁹. Nous avons besoin des pensées, non seulement auxquelles nous sommes accordés, non seulement avec lesquelles nous sommes en désaccord, mais aussi de celles avec lesquelles nous sommes en totale discorde.

« Il se dégage de ce qui précède deux idées clés :

1° La rupture de la concurrence des idées est un cataclysme intellectuel. La suppression de la concurrence des idées est un crime politique.

2° Nous avons besoin de déviants, de marginaux, d'exclus. »¹⁰

Du bon usage des “sectes”

Il faudrait donc, plutôt que mobiliser la haine contre des citoyens trop différents de la majorité du corps social, inventer un « bon usage » des “sectes”. Ce bon usage consisterait à les considérer, au-delà des dérives dont on les accuse¹¹, comme une étape, *temporaire*, vers l'individuation prônée par les philosophes, les psychologues et les sages.

Finalement, intégrer un petit groupe incite à forger les moyens de résister et de s'épanouir sans être porté par la communauté générale. Tout individu qui a été d'une façon ou d'une autre minoritaire par rapport à un groupe, ou dans sa propre famille, est obligé de déployer un effort d'imagination pour comprendre ses détracteurs et s'en défendre.

⁹ Le philosophe prend ici une position extrême : sachant que nous ne sommes jamais sûrs de posséder la vérité, toutes les expressions doivent pouvoir être exprimées, y compris celles qui nous paraissent « déviantes » ou « criminelles ». Historiquement, et encore aujourd'hui dans de nombreuses régions du monde, combien de « résistants » ou d' « opposants » sont qualifiés de « criminels » ou de « terroristes »...

¹⁰ *Pour sortir du XXe siècle, op. cit.*

¹¹ Que des dérives existent, nous ne le nierons pas. Qu'il faille les combattre, cela nous paraît évident. Mais il faut être bien sûr de soi, avoir vérifié la réalité des dolis et avoir entendu toutes les parties en cause avant de les stigmatiser. Un tel empiètement sur la liberté de penser ne peut se conduire à la légère. Il faudrait organiser de nouveaux espaces et de nouvelles procédures de débats sur les questions controversées. Rejeter en les méprisant les démarches différentes ne peut que conduire à l'exaspération des oppositions et à l'aggravation de la fracture civile.

Il doit développer une spécificité ainsi qu'une puissance d'argumentation et d'action supérieures à celles des autres membres du groupe s'il veut simplement exister. Ceux-ci, bien en phase avec les repères de la communauté, éprouvent moins le besoin de s'individualiser puisqu'ils sont d'emblée reconnus par le groupe.

D'où cette incidence paradoxale : les membres des "sectes", constamment obligés de combattre, ont plus de chances d'être originaux, habiles, énergiques et puissants que ceux des religions établies¹².

Tous ceux qui ont eu à subir des discriminations, homosexuels, minorités linguistiques ou ethniques, etc., en savent quelque chose... Ils développent généralement, et notamment grâce au soutien de leur groupe restreint, les moyens de développer une pensée différente de celle adoptée par la masse. Celle-ci est elle-même souvent « manipulée » par des médias et des pouvoirs intéressés, par une tradition rarement interrogée, par une « pensée unique » dormitive et moutonnaire.

En fait, les groupes, mouvements, associations, etc. présentés comme des "sectes" pourraient, d'un certain côté, être vus comme les *nouveaux contestataires* d'un ordre qui fait par ailleurs consensus et dans lequel ce qui compte essentiellement est le pouvoir d'achat, la sécurité, le confort, et non plus tellement les valeurs¹³.

En revanche, il y a une condition première pour que l'autonomie de ces personnes engagées sur des chemins de traverse soit réellement productive : qu'elles *se prennent en main individuellement et décident personnellement* pour toute affaire concernant l'essentiel de leur existence. Qu'elles ne se défassent pas totalement sur leur groupe d'appartenance ni sur son chef. Qu'elles donnent priorité au *travail intérieur*, à la recherche impartiale du vrai et du juste, en permanence. Qu'elles ne s'appuient pas seulement sur une vérité extérieure, comme le font beaucoup avec leurs livres sacrés ou leurs organisations religieuses (ou politiques).

C'est à cette condition que l'appartenance à un groupe (religion, "secte", école, parti, etc.) peut constituer un progrès vers l'épanouissement de soi, vers l'individuation qui est l'idéal du développement humain.

Sans cette écoute intérieure *individuelle*, sans cet *effort personnel* pour suivre son chemin, *toute adhésion à un groupe quel qu'il soit* représente un enfermement.
Que ce groupe ait une reconnaissance sociale ou non.

Pour un "marché libre" des convictions

Un jour viendra, espérons-le, où la France, sous peine d'implosion ou de dépérissement, accueillera la diversité spirituelle. Qu'advient-il alors ? Pouvons-nous d'ores et déjà imaginer une *gestion concrète de la transcendance* qui permette de faire de la place à toutes les idées ? Qui respecte à la fois le traditionnel et le nouveau, le classique et l'original, l'athée et le croyant ? Certains le croient.

Si l'on s'amusaient à pousser à fond la teneur de l'article 2 de la loi de 1905 (« La République ne reconnaît... aucun culte »), le paysage "religieux" (au sens large) français pourrait se trouver profondément remanié.

¹² C'est souvent d'ailleurs ce qui fait peur à la société et provoque les accusations de "fanatisme".

¹³ Nous parlons ici de ce qui fait la grande majorité de ces mouvements, et non pas des rares cas effectifs de dérives ayant pu conduire à d'authentiques crimes.

C'est ce qu'a fait le journaliste Charles de Laubier, dans une tribune du *Monde*. Sous le titre « Pour un marché libre des cultes »¹⁴, il propose de s'inspirer des dérèglementations intervenues dernièrement dans de multiples domaines (audiovisuel, gaz et électricité, chemins de fer, services, etc.) pour « créer en France les conditions réglementaires et concurrentielles d'une véritable libéralisation des religions ».

L'ouverture de ces marchés et l'abolition de leurs monopoles pourraient être riches d'enseignement : « Ne serait-ce pas la bonne façon de favoriser le libre développement spirituel de chacun, de manière loyale, transparente et non discriminatoire ? ».

Certes, le catholicisme n'a plus le monopole religieux, mais il reste en position dominante avec 40 millions de personnes se proclamant de cette obéissance. Parmi les « nouveaux entrants » tentant de conquérir des « parts de marché, prosélytisme aidant », on trouve 4,5 millions de musulmans, qui viennent d'obtenir une considération forte de l'État. Les 800 000 protestants, 700 000 bouddhistes et 600 000 juifs font figure de « religions alternatives ».

Mais beaucoup aimeraient profiter de ce mouvement de libéralisation pour « pratiquer plus ouvertement leur culte, se rassembler publiquement et convertir de nouveaux membres. Les orthodoxes, les évangélistes, les hindouistes, les mormons, les scientologues, les témoins de Jéhovah ou les autres églises d'Afrique et d'ailleurs : tous veulent être logés à la même enseigne, y compris en termes d'avantages fiscaux, dans une France ouverte et tolérante ».

M. de Laubier propose la création d'une Autorité de régulation des religions, sur le modèle du CSA pour l'audiovisuel. Indépendante de l'État et des églises, cette ARR délivrerait les statuts d'associations culturelles, arbitrerait, sanctionnerait autant les dérives sectaires que les discriminations pour opinion religieuse, etc.

« Il est de la responsabilité d'un Etat laïque de lever les obstacles à l'entrée qui pénaliseraient tel ou tel mouvement religieux. Encore faut-il édicter des règles applicables à toutes les religions, dans le respect des valeurs de la République, ainsi que des obligations imposables aux cultes dits "puissants". »

La proposition la plus intéressante, puisqu'elle est invitation à un œcuménisme très concret, consiste à permettre aux autres religions qui lui demanderaient, notamment celles en descendance d'Abraham, de bénéficier d'un « droit d'accès, dans des conditions raisonnables », aux églises catholiques.

« À l'instar de France Télécom – obligé d'ouvrir sa boucle locale aux opérateurs alternatifs, lesquels sont dans l'impossibilité de dupliquer un tel réseau national – la religion catholique ne pourrait-elle pas, en tant qu'opérateur historique, accepter le dégroupage de ses lieux de culte ? »

Une telle ouverture des églises aux "concurrents" historiques des catholiques semble inexorable, même si, sans doute, elle prendra un certain temps à se mettre en place dans notre pays...

Et pourquoi pas imaginer que ces bâtiments, – qui, rappelons-le, sont propriété collective des Français, financés avec nos impôts –, pourquoi ces bâtiments ne seraient pas aussi ouverts aux athées, aux agnostiques, aux libres penseurs, dès lors qu'ils le souhaiteraient et qu'ils respecteraient les autres pensées ? Toute association ayant son fondement dans la promotion d'une conviction, d'une croyance, d'une vision de l'homme particulière¹⁵ pourrait bénéficier des locaux appartenant à l'État ou aux communes.

¹⁴ *Le Monde* du 2 décembre 2005.

¹⁵ Dans le respect des principes fondamentaux de la République, la désobéissance civile restant toujours possible si nécessaire.

La France s'honorerait de défendre ainsi activement, et de façon non discriminatoire, la liberté de pensée et des cultes. En favorisant la mise à disposition de tous les sanctuaires lui appartenant (cela vaudrait également pour ses bâtiments mis à disposition des autres confessions), elle ouvrirait une voie *vraiment universelle*.

Elle montrerait au monde qu'elle est toujours pionnière sur le chemin des Lumières qu'en attendant il faut plutôt nommer simplement "Clartés"...

Et notre pays serait le premier à permettre ou favoriser la transcendance universelle : la liberté infinie avec ou sans religion.

Dieu sans Dieu, en quelque sorte...

Complots sectaires : « un pur fantasme journalistique »

Dans un précédent livre, *Je ne sais rien mais je dirais (presque) tout* (Plon), Yves Bertrand, patron des célèbres RG de 1992 à 2004, commençait à briser des tabous sur les « sectes » et la liste noire de 1996. Il écrivait au sujet de cette liste : « *qu'en 1996, certains groupes se sont vu un peu vite affublés du vocable de secte* » et au sujet des Témoins de Jéhovah ou de l'église de Scientologie : « *On a le droit de critiquer la scientologie ou les Témoins de Jéhovah, mais faut-il pour autant les transformer en diable* » ?

Le 9 septembre 2009, il a publié un deuxième ouvrage (chez Fayard) : *Ce que je n'ai pas dit dans mes carnets...* Dans ce nouveau livre de 400 pages, Yves Bertrand consacre quelques pages sur la religion. Voici quelques extraits de ce que l'ex-patron des RG pense du sujet. Ici, il répond à la question : les « sectes » représentent-elles un réel danger en France ? : « *Les complots sectaires au cœur de la République relèvent du pur fantasme journalistique. Je suis descendu un jour à Castellane pour observer de près les célèbres statues du Mandarom. Les membres de cette secte auraient très bien pu figurer parmi les fidèles de l'Église catholique du point de vue de leur rapport au sacré.* ».

Il continue sur le terme même et écrit « *en fait, je serais assez favorable à l'abandon du mot « secte », sauf à considérer toutes les dissidences issues du tronc chrétien comme autant de sectes. Le mot a été déformé, il a vieilli et ne correspond plus guère aux réalités d'aujourd'hui. La nomenclature des sectes que les RG avaient établie en 1995 sent définitivement la poussière* » et conclut « *plutôt que de sectes, mieux vaudrait parler ici de « religions minoritaires », comme font les Américains.* »

